



**RÈGLEMENT 198-17 CONCERNANT LE SERVICE DE
TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES DESSERVANT LE
TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE ET ASSURANT UNE
LIAISON AVEC DES POINTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DES
VILLES DE LÉVIS ET DE QUÉBEC.**

ATTENDU QU'en vertu des articles 678 et suivants du Code municipal, la MRC Robert-Cliche a déclaré par son règlement numéro 109-06, sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE la gestion des services en transport collectif est présentement gérée par Transport collectif de Beauce et que cet organisme qui agit comme mandataire de la MRC offre des services de transport collectif pour les citoyens de la MRC de la Nouvelle-Beauce et de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, la MRC Robert-Cliche peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport collectif interrégional de personnes sur le territoire de la MRC et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire et que le règlement doit décrire le service projeté;

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC Robert-Cliche d'établir des liaisons entre la MRC Robert-Cliche et les villes de Lévis et de Québec afin notamment de favoriser le développement économique et social des citoyens demeurant sur le territoire de la MRC Robert-cliche;

ATTENDU QUE ces circuits sont indiqués à l'annexe « A » qui fait partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Ghislaine Doyon à la séance régulière du 14 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du 09 août 2017 par la résolution 5987-17;

SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, appuyé par monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 198-17 comme suit :

Article 1 - Titre du projet de règlement

Le projet de règlement s'intitule « Projet de règlement concernant le service de transport collectif des personnes desservant le territoire de la MRC Robert-Cliche des villes de Lévis et de Québec ».

Article 2 – Objet du projet de règlement

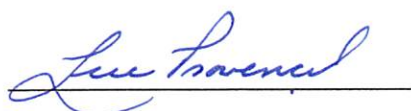
Ce projet de règlement vise à définir les circuits de transport collectif interrégional de personnes dont peut bénéficier la population de la MRC Robert-Cliche et qui ont des points d'arrêts sur le territoire des villes de Lévis et de Québec.

Article 3 – Description des circuits

Les liaisons hors territoire ayant des points d'arrêts sur le territoire de Lévis et de Québec sont celles indiquées à l'annexe « A ».

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Luc Provençal
Préfet



Michel Légaré
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 14 juin 2017

Adoption du règlement : à venir... 11 octobre 2017

Entrée en vigueur : à venir... 16 novembre 2017

ANNEXE A

Centre Paul-Gilbert (9330, boul. du Centre-Hospitalier à Lévis)

- Service disponible du lundi au dimanche
- Réservation à l’avance obligatoire (nombre de places limitées)
- L’heure d’arrivée est 10 h
- L’heure de retour est sur appel
- Les prix indiqués sont ceux en vigueur au 20 juin 2017

Municipalité	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Coût * (aller-retour)
St-Joseph	Subway 1021, ave. du palais	Dépanneur Servi-Express 695, ave. du Palais		20 \$
Beauceville	Domaine de la Beaucevilloise 300, 102 ^{ème} Rue	Tim Hortons 551, boul. Renault	Place Beauceville 618, boul, Renault	20 \$
Saint-Alfred	Église 335, rang Ste-Marie	Dépanneur Lambert 516, route 108, Beauceville		30 \$
Saint-Victor	Aube-Nouvelle 179, rue du Séminaire	Église 298, rue Principale		30 \$
Saint-Jules	Centre Multifonctionnel 390, rue Principale			30 \$
Tring-Jonction	Résidence Ste-Famille 309, rue Lasalle	Église 91, rue Commerciale		30 \$
Saint-Frédéric	Église 2197, rue Principale	Villa Royale 811, rue du Parc		30 \$
Saint-Séverin	Église 899, rue des Lacs			30 \$
Saint-Odilon	Église 375, rue Langevin			30 \$

ANNEXE A (Suite-1)

Hôtel-Dieu de Lévis (143, rue Wolfe à Lévis)

- Service disponible du lundi au dimanche
- Réservation à l’avance obligatoire (nombre de places limitées)
- Les heures d’arrivée sont à 9 h et 12h30
- Les heures de départ de l’hôpital sont à 12 h 45 et 17 h
- Arrêts possibles à Lévis :
 - ✓ Polyclinique de Lévis au 4975, boul. de la Rive-Sud
 - ✓ Galeries Chagnon au 1200, boul. Alphonse-Desjardins
 - ✓ Hôtel-Dieu de Lévis au 143, rue Wolfe
- Les prix indiqués sont ceux en vigueur au 20 juin 2017

Municipalité	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Coût * (aller-retour)
St-Joseph	Subway 1021, ave. du palais	Dépanneur Servi-Express 695, ave. du Palais		20 \$
Beauceville	Domaine de la Beauceilloise 300, 102 ^{ième} Rue	Tim Hortons 551, boul. Renault	Place Beauceville 618, boul, Renault	20 \$
Saint-Alfred	Église 335, rang Ste-Marie	Dépanneur Lambert 516, route 108, Beauceville		30 \$
Saint-Victor	Aube-Nouvelle 179, rue du Séminaire	Église 298, rue Principale		30 \$
Saint-Jules	Centre Multifonctionnel 390, rue Principale			30 \$
Tring-Jonction	Résidence Ste-Famille 309, rue Lasalle	Église 91, rue Commerciale		30 \$
Saint-Frédéric	Église 2197, rue Principale	Villa Royale 811, rue du Parc		30 \$
Saint-Séverin	Église 899, rue des Lacs			30 \$
Saint-Odilon	Église 375, rue Langevin			30 \$

ANNEXE A (Suite-2)

Navette vers Québec

- Service disponible du lundi au vendredi inclusivement
- Réservation obligatoire (nombre de place limitée)
- Les prix indiqués sont ceux en vigueur au 20 juin 2017
- Les heures d'arrivée et de retour sont :

Arrêts	Arrivée	Retour
CHUL 2705, boulevard Laurier, Québec	9 h 45	12 h 30
HÔPITAL LAVAL 2725, chemin Ste-Foy, Québec	10 h 00	12 h 45
HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC 11, Côte du Palais, Québec	10 h 20	13 h05
HÔPITAL L'ENFANT-JÉSUS 1041, 18 ^{ÈME} rue, Québec	10 h 30	13 h 25

- Les arrêts sur le territoire de la MRC Robert-Cliche sont :

Municipalité	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Coût * (aller-retour)
St-Joseph	Subway 1021, ave. du palais	Dépanneur Servi-Express 695, ave. du Palais		20 \$
Beauceville	Domaine de la Beaucevilloise 300, 102 ^{ème} Rue	Tim Hortons 551, boul. Renault	Place Beauceville 618, boul, Renault	20 \$
Saint-Alfred	Église 335, rang Ste-Marie	Dépanneur Lambert 516, route 108, Beauceville		30 \$
Saint-Victor	Aube-Nouvelle 179, rue du Séminaire	Église 298, rue Principale		30 \$
Saint-Jules	Centre Multifonctionnel 390, rue Principale			30 \$
Tring-Jonction	Résidence Ste-Famille 309, rue Lasalle	Église 91, rue Commerciale		30 \$
Saint-Frédéric	Église 2197, rue Principale	Villa Royale 811, rue du Parc		30 \$
Saint-Séverin	Église 899, rue des Lacs			30 \$
Saint-Odilon	Église 375, rue Langevin			30 \$

ANNEXE A (Suite-3)

Transports pour les organismes de loisirs et communautaires

- De façon occasionnelle, des services de transport collectif sont organisés pour des déplacements vers Lévis ou Québec, et ce, pour le bénéfice d'usagers des organismes de loisirs (OTJ, service des loisirs municipaux) et d'organisme communautaires du territoire de la MRC Robert-Cliche.
- Exemple : sortie d'un OTJ au Village vacances Valcartier ou au Musée de la civilisation, service de navette afin de faciliter l'accès à un festival, etc.